

DIPLÔME DE LICENCE PROFESSIONNELLE

N°2011008/ISSEG/DG



Vu le Décret n°402 PRG du 2 Octobre 1979 portant création de l'École Normale Supérieure de Manéah ;
Vu l'ordonnance n°018 PRG/SGG du 12 avril 1990 portant érection de l'École Normale Supérieure de Manéah en l'Institut Supérieur des Sciences de l'Éducation de Manéah ;
Vu le Décret n°91/147/PRG/SGG du 24 Mai 1991 portant Statut de l'Institut Supérieur des Sciences de l'Éducation de Manéah ;
Vu l'Arrêté n°8765/MESRS/CAB/97 du 24 Octobre 1997 portant réglementation des Diplômes de l'Enseignement Supérieur en République de Guinée ;
Vu la décision N° 2015/001/ISSEG/DG du 20 octobre 2015 portant règlement des études rénové de l'Institut Supérieur des Sciences de l'Éducation de Guinée ;
Vu la note de service n°20/045/ISSEG/DG du 18 décembre 2020 portant admission à la Licence Professionnelle du LMD session 2020 (BAC+4) ;

Le Diplôme de Licence Professionnelle en **Biologie-Géologie-Chimie** est décerné à :

Mr/Mme **Pierre LAMAH** Matricule 161711118 Né(e) le 13/01/1995 à NZérékoré

Fils/Fille de **Kokofy** et de **Tonfon Malomou** Session 2020.

En foi de quoi, le présent Diplôme lui est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Conakry, le 21 décembre 2020

Le Chef de Département

Dr Abdoulaye BARRY



Le Directeur Général

Dr Akoye Massa ZOU MANIGUI

